

DOCUMENT DE CONSULTATION

**COMPARAISON INTERNATIONALE DES INTERVENTIONS PUBLIQUES
SUR LE SEGMENT DU CAPITAL-RISQUE**

**POLE EVALUATION, CONJONCTURE, MACROECONOMIE, RISQUE-
PAYS - 2022**



TYPE DE PROCEDURE

Marché privé à l'issue duquel Bpifrance retiendra l'offre la mieux disante par rapport aux critères indiqués et aux précisions éventuellement demandées et apportées par les candidats.

1. PREAMBULE

Bpifrance, banque publique d'investissement, est le partenaire de confiance des entrepreneurs.

Bpifrance finance les entreprises de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse en passant par la transmission, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne aussi à l'export et dans leurs projets d'innovation.

Avec **Bpifrance**, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace pour répondre à leurs besoins de financement, à chaque étape de leur vie.

Bpifrance, dont les deux actionnaires à parts égales sont l'État et la Caisse des dépôts, agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions.

2. CONTEXTE DU PROJET

Entité acheteuse

Bpifrance Investissement société par actions simplifiée au capital de 4 709 520 € dont le siège social est à Maisons Alfort (94710), 27-31 avenue du Général Leclerc, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 433 975 224.

Le Pôle Evaluation, Conjoncture, Macroéconomie, Risque-Pays (ECMR) a pour mission de réaliser des études économiques permettant de nourrir le pilotage des activités de Bpifrance. Le Pôle produit des études sur l'environnement macroéconomique et financier en France et à l'étranger, ainsi que sur le risque pays de l'ensemble des pays où Bpifrance est susceptible d'intervenir. Il conduit également des enquêtes de conjoncture auprès des chefs de PME et ETI françaises. Enfin, il mesure l'impact économique et l'efficacité des dispositifs de soutien aux entreprises opérés par Bpifrance.

Dans le cadre d'un chantier visant à mesurer les retombées économiques de ses activités de capital-risque, le Pôle ECMR souhaite mettre en œuvre une étude comparant les interventions publiques sur le segment du capital-risque en France et à l'étranger. Cette étude sera conduite par un prestataire indépendant selon une méthodologie à définir par celui-ci, avec l'appui des équipes de Bpifrance.

3. OBJET DU MARCHE

Champ de l'étude

Le présent marché a pour objet la réalisation d'une étude visant à comparer les interventions publiques sur le segment du capital-risque mises en place en France et à l'étranger. La comparaison portera :

- Sur l'ensemble des soutiens publics destinés à accroître les fonds propres ou quasi-fonds propres de jeunes entreprises innovantes :



investissements directs au capital d'entreprises, financement de fonds de capital-risque (en capital, en dette ou en garantie), incitations fiscales pour les particuliers investissant dans des start-ups en direct ou de façon intermédiée. *A contrario*, le champ de comparaison exclura les soutiens publics prenant la forme de subventions, d'avances remboursables ou de prêts ;

- Sur l'ensemble des principaux marchés du capital-risque dans le monde, ce qui comprendra *a minima* les Etats-Unis (avec un focus sur les Etats de la Côte Est et la Californie), le Canada, l'Allemagne, le Royaume-Uni, Israël, la Suède, le Danemark, les Pays-Bas, la Finlande, la Chine et l'Inde.

Pour chaque pays couvert par l'étude, le Prestataire fournira d'abord des indicateurs sur le marché du capital-risque, en harmonisant les indicateurs retenus pour chaque pays et en distinguant :

- des indicateurs sur les investissements dans les start-ups domestiques : nombre d'opérations et d'investissements, montants levés, typologie des investisseurs ;
- des indicateurs sur l'activité des fonds de capital-risque domestiques : montants collectés et investis, nombre d'entreprises investies, nombre de sociétés de gestion actives ;
- des indicateurs sur les opérations de cession ou d'introduction en bourse des start-ups domestiques investies par des fonds de capital-risque ;
- des indicateurs sur la rentabilité des fonds de capital-risque domestiques et son évolution dans le temps.

Le Prestataire détaillera ensuite l'historique des programmes publics mis en place depuis le début de la structuration du marché du capital-risque. Pour chaque programme, l'étude détaillera par ailleurs :

- Sa logique d'intervention. Il s'agira notamment de préciser (i) le contexte de marché lors du lancement du programme (ii) les objectifs du programme (iii) les motivations du choix du type d'intervention (investissement direct, fonds de fonds, incitations fiscales ...) ;
- Ses modalités d'intervention, en précisant *a minima* : (i) les critères d'éligibilité au programme (ii) les critères et méthodes de sélection des projets soumis (iii) les instruments mobilisés (fonds propres, quasi-fonds propres ...) (iii) les conditions de l'intervention publique (tarification, clauses éventuelles ...) ;
- Son éventuelle articulation avec d'autres programmes de financement public, quelle que soit leur type (subventions, avances remboursables, prêts, prises de capital, fonds de fonds, garantie, commande publique, incitations fiscales ...). Le Prestataire détaillera en particulier si à sa création, le programme visait à combler une insuffisance du marché en amont ou en aval de l'intervention des dispositifs publics préexistants ;
- L'ampleur des soutiens déployés (montants de financement, nombre d'entreprises soutenues). En fonction des données disponibles, ces



soutiens seront comparés à l'évolution du marché du capital-risque (montants levés par les entreprises et/ou montants investis par l'industrie nationale de capital-risque) de façon à estimer le poids des interventions du programme sur le marché. Dans la mesure du possible, le Prestataire harmonisera les indicateurs pris en compte pour chaque programme, afin de faciliter les comparaisons entre pays et/ou entre programmes ;

- Sa gouvernance, en précisant qui sont les bailleurs du programme, quelles sont leurs attentes et quelle est leur implication dans le processus de sélection des investissements et de manière générale dans la gestion du programme ;
- L'existence d'études évaluant les impacts économiques du dispositif. Le cas échéant, l'étude détaillera qui sont les producteurs de ces études et en fera une synthèse, en renvoyant vers les documents complets s'ils sont publics.

Le Prestataire devra également proposer une analyse empirique sur la typologie des investissements soutenus par les pouvoirs publics en France et à l'étranger, en utilisant des bases de données de marché sur l'activité des fonds et des start-ups. La comparaison se fera *a minima* sur les dimensions suivantes :

- Maturité du modèle économique de l'entreprise investie, qui pourra être appréciée au travers d'indicateurs comme le chiffre d'affaires initial ou l'âge ;
- Caractère innovant de l'entreprise investie.
- Secteur et domaine d'application des technologies financées ;

La comparaison portera également sur les caractéristiques des opérations d'investissement : montant des tickets investis par les agences publiques, type d'instrument utilisé (actions, obligations convertibles ...), montant des tours de table, typologie des co-investisseurs (publics et privés) dans l'entreprise.

Enfin, le Prestataire détaillera, pour chaque pays couvert par l'Etude, si des politiques publiques ont été mises en place afin de :

- Faciliter le transfert de la recherche publique vers les jeunes entreprises innovantes ;
- Orienter la commande publique vers les jeunes entreprises innovantes ;
- Faciliter la cotation en bourse des jeunes entreprises innovantes.

Le cas échéant, le Prestataire listera ces initiatives et appréciera dans quelle mesure les pouvoirs publics ont privilégié ces modalités de soutien par rapport aux programmes de financement listés plus haut. Il appréciera également dans quelle mesure ces politiques publiques ont un impact sur l'efficacité des programmes de financement.

A partir de l'ensemble de ces éléments, le Prestataire fera enfin une synthèse des retours d'expérience qui peuvent être tirés des interventions publiques à l'étranger.



Exécution de l'étude	L'étude sera conduite par le Prestataire en étroite collaboration avec la Direction des Etudes de Bpifrance, laquelle aura pour rôle d'encadrer la prestation afin de s'assurer de la bonne conduite des travaux. Des points d'étapes réguliers réunissant le prestataire et la Direction des Etudes seront prévus afin de rendre compte à cette dernière de l'avancée des travaux (Comité de Projet). Les travaux seront également présentés à un Comité de Pilotage, réunissant à la fois l'ensemble des parties prenantes de Bpifrance et des personnalités externes.
Lieu de la prestation	La prestation pourra être exécutée en dehors des locaux de Bpifrance. Le prestataire devra néanmoins être présent lors des points de suivi des travaux (Maisons-Alfort ou Paris Haussmann).
Durée d'exécution	Le marché aura une durée d'exécution calendaire de 3 mois.
Planning prévisionnel	Le planning prévisionnel de la prestation se déroulera comme suit : - Démarrage de la prestation : juin 2022 - Fin de la prestation : septembre 2022
Livrables	La prestation aboutira à la remise par le prestataire - D'une synthèse opérationnelle, sous forme de fichier powerpoint ; - De données détaillées programme par programme, reprenant l'ensemble des éléments listés dans le cahier des charges.
Cession de droits	Le prestataire retenu s'engagera à céder à titre exclusif l'intégralité des droits de propriété intellectuelle ou titres de toute nature, y compris les droits d'exploitation, afférents aux résultats de la prestation.
Conditions générales d'achats	Le marché est soumis aux dispositions générales des conditions générales de Bpifrance de prestations intellectuelles.

4. MODALITES DU MARCHE

Modalités de commandes	Commande unique
Mode de facturation	Forfait
Modalité de paiement	Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.



5. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

5.1. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les candidats restent engagés par leur offre pendant une durée de 60 jours à compter de la date limite de remise des offres.

5.2. CONFIDENTIALITE

Les candidats sont informés qu'ils seront tenus à une stricte confidentialité quant aux objectifs et modalités de la prestation attendue. Pour participer à la consultation, ils devront s'engager au respect de cette clause.

5.3. DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Vos interlocuteurs pour toute demande de renseignements et documents complémentaires sont :
Alexandre Gazaniol alexandre.gazaniol@bpifrance.fr
Copie Matthieu Brun matthieu.brun@bpifrance.fr

5.4. CONTENU DES REPONSES

Les réponses à la présente consultation seront rédigées en français et sont attendues pour le **10/06/2022 à minuit** aux adresses électroniques suivantes :

Alexandre Gazaniol alexandre.gazaniol@bpifrance.fr
Copie Matthieu Brun matthieu.brun@bpifrance.fr

Le courriel aura pour objet « Proposition de candidature à l'étude d'évaluation d'impact des soutiens à l'innovation sur leurs bénéficiaires » et ne devra pas excéder la taille de 8 Mo.

Le candidat fournira à l'appui de son offre :

- un dossier de présentation complet de sa candidature, mettant en avant son expertise et incluant une proposition de méthodologie sur la base des éléments décrits dans le présent document de consultation,
- une liste exhaustive de références de contrats ou de missions similaires,
- un ou des CVs types de prestataires (sous-traitance partielle à préciser) susceptibles d'intervenir dans cette mission d'étude.



Les dossiers, qui seraient reçus par voie électronique et/ou par courrier après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ne seront pas retenus.

6. CRITERES D'ATTRIBUTION

Le ou les prestataires seront classés à l'issue d'une étude approfondie des propositions et sur la base de critères définis ci-dessous.

Bpifrance convoquera les prestataires ayant présenté les meilleures offres en vue d'une audition et d'une négociation avant le choix définitif.

Les réponses seront appréciées au moyen de la liste des critères pondérés ci-dessous :

Critère 1 : Compétences métier	25 %
Critère 2 : Expériences antérieures dans des missions d'études équivalentes	25 %
Critère 3 : Méthodologie déployée et respect du calendrier	25 %
Critère 4 : Conditions financières de la proposition	25 %

A noter : Le candidat sélectionné devra être en mesure de justifier de la régularité de sa situation fiscale et sociale.

La sous-traitance de la totalité du marché est interdite.